

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: BPO-Paste (weiss)**
 - 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur**
 - 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
A.Förster & Co.KG
Esinger Steinweg 50
25436 Uetersen
Phone: +49 (0) 4122-3682; e-mail: info@foerster-co.de
 - **Service chargé des renseignements:** Phone: +49 (0) 4122-3682; e-mail: info@foerster-co.de
 - 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland
Phone: +49 (0)551 19240
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.



GHS09 environnement

(suite page 2)

Nom du produit: BPO-Paste (weiss)

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

· Mention d'avertissement Attention**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde de dibenzoyle

maléate de dibutyle

· Mentions de danger

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P220 Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccateurs, savons métalliques).

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver abondamment à l'eau et au savon.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Inflammable.

Prend feu au contact avec des matières combustibles ou autres substances à pouvoir dégradant.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

Décomposition thermique à partir de 50 °C (SADT)

Respecter le point 10

(suite page 3)

Nom du produit: **BPO-Paste (weiss)**

(suite de la page 2)

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Reg.nr.: 01-2119511472-50	peroxyde de dibenzoyle ⚠️ ⚠️ Org. Perox. B, H241; ⚠️ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠️ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	50-75%
CAS: 105-76-0 EINECS: 203-328-4	maléate de dibutyle ⚠️ STÖT RE 2, H373; ⚠️ Skin Sens. 1, H317	20-<25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas d'incendie, le produit favorise la combustion.
Risque d'explosion en absence de feu lié au mélange vapeur/air dégagé lors de la décomposition.

(suite page 4)

Nom du produit: BPO-Paste (weiss)

(suite de la page 3)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Respecter le point 10
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Respecter le point 10
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine – risque de décomposition !
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
Résiste seulement aux matières inertes.
Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.
Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques). Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
Ne pas mélanger avec des agents activateurs ou des réducteurs.
Veiller à un dosage et une addition séparés lors du traitement de la résine polyester.
Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'empêcher une montée en pression dangereuse liée à une éventuelle décomposition.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.
Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 5)

Nom du produit: BPO-Paste (weiss)

(suite de la page 4)

· Préventions des incendies et des explosions:

- Tenir à l'abri de la chaleur.
- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Eviter les chocs et les frictions.
- A partir de 50 °C décomposition avec formation de vapeurs/gaz explosifs
- Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Protection antidéflagrante exigée.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.
- A protéger contre les matières non compatibles, les salissures et températures élevées.
- Respecter le point 10

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

- Stocker dans un endroit frais.
- Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux .
- N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

· Indications concernant le stockage commun:

- Entreposer à l'écart d'autres produits chimiques, surtout à l'écart d'agents activateurs.
- Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Protéger contre les impuretés.
- Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· Température maximale de stockage: +25 °C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,65 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	3,3 mg/kg bw/day (general population)
		6,6 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	2,9 mg/m ³ (general population)
		11,75 mg/m ³ (worker)

· PNEC

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

PNEC aqua	0,000602 mg/l (freshwater)
	0,000602 mg/l (marine water)
	0,000602 mg/l (intermittent releases)
PNEC sediment	0,338 mg/kg (freshwater)
	0,0338 mg/kg (marine water)

(suite page 6)

Nom du produit: BPO-Paste (weiss)

(suite de la page 5)

PNEC STP	0,35 mg/l
PNEC soil	0,0758 mg/kg (soil dw)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Protection respiratoire:

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

Protection des mains:**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:**Lunettes de protection hermétiques****Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:**

Pâteuse

(suite page 7)

Nom du produit: **BPO-Paste (weiss)**

(suite de la page 6)

· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Caractéristique
· Changement d'état Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'inflammation:	non applicable
· Température de décomposition:	50 °C (SADT)
· Température d'auto-inflammabilité:	Respecter le point 10
· Propriétés explosives:	Respecter le point 10
· Densité:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.2 Stabilité chimique**

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.
Décomposition thermique à partir de 50 °C (SADT)

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

La décomposition thermique ou le contact direct avec un grand nombre de matières étrangères, tel que des réducteurs (ex. agents accélérants d'amines), composés de métaux lourds (en particulier les accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut provoquer des réactions de décomposition autoaccélérées dangereuses, ou pire des explosions ou incendies.

· **10.4 Conditions à éviter**

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Tenir à l'abri de la chaleur.

>25 °C

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques).

Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Formation de différents produits organiques de décomposition ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs liée à la décomposition.

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 24,3 mg/l (rat) (vapeur)

(suite page 8)

Nom du produit: **BPO-Paste (weiss)**

(suite de la page 7)

105-76-0 maléate de dibutyle

Oral	LD50	3730 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation**
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Voie d'exposition: Ingestion.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

M Factor	10 (acute) 10 (chronic)
EC10	0,001 mg/l (daphnia magna) (21d)
EC50/48h	0,11 mg/l (daphnia) (OECD TG 202)
EC50/72h	0,0711 mg/l (algae) (OECD TG 201)
LC50/96h	0,0602 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD TG 203)
NOEC	0,02 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h) 0,0316 mg/l (fish) (96h)

105-76-0 maléate de dibutyle

EC10	1003 mg/l (pseudomonas putida) (6h)
EC50/48h	21,0 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	6,2 mg/l (scenedesmus subspicatus)
LC50	1,2 mg/l (oncorhynchus mykiss) (48h)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Biodegradation	71 % (28 d, OECD TG 301 D)
----------------	----------------------------

105-76-0 maléate de dibutyle

Biodegradation	95 % (activated slugde) (19 days)
----------------	-----------------------------------

(suite page 9)

Nom du produit: **BPO-Paste (weiss)**

(suite de la page 8)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

log Kow 3,2 (OECD TG 117)

BCF 66,6

105-76-0 maléate de dibutyle

log Pow 3,38

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **12.4 Mobilité dans le sol**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyle

log Koc 3,8 (OECD TGD 121)

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Diluer le produit avec un liquide inerte approprié jusqu'à obtenir une concentration en peroxyde en dessous de 10% et éliminer conformément à la loi relative à l'élimination des déchets.

· **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3108

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyle), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG, IATA**

ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)

(suite page 10)

*

F

Nom du produit: **BPO-Paste (weiss)**

(suite de la page 9)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 5.2 Peroxydes organiques.
· Étiquette 5.2

· IMDG, IATA



· Class 5.2 Peroxydes organiques.
· Label 5.2

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· No EMS: Attention: Peroxydes organiques.
· Stowage Category F-J,S-R
· Stowage Code D
· Segregation Code SW1 Protected from sources of heat.
SG35 Stow "separated from" acids.
SG36 Stow "separated from" alkalis.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 500 g
· Quantités exceptées (EQ) Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Code de restriction en tunnels D

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 500 g
· Excepted quantities (EQ) Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO
P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Nom du produit: BPO-Paste (weiss)

(suite de la page 10)

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- Org. Perox., H242
- Eye Irrit. 2, H319
- Skin. Sens. 1, H317
- STOT RE 2, H373
- Aquatic Acute 1, H400
- Aquatic Chronic 1, H410

- Méthode de classification**
D'après les données d'essais
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B
- Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**